



Les 11, 12 et 19 décembre : DÉBRAYONS MASSIVEMENT !

Depuis plusieurs années, la direction a supprimé 18,5 jours de congés par an à tous les travailleurs (RTT), elle a mis la main sur notre cinquième semaine de congés...pour la positionner à sa guise.

Grâce à la signature de la CFDT, de la CGC et de FO, la direction s'arroge le droit de nous faire faire des heures supplémentaires et des samedis obligatoires !

Tout cela est inacceptable ! Nous en avons assez que Renault dispose à sa guise de nos congés...et même de nos jours de repos !

- **Pour la cinquième semaine au libre choix.**
- **Pour que l'on nous prenne nos 18,5 jours de RTT !**
- **Contre les heures supplémentaires à gogo.**

La CGT vous appelle à faire grève

- **le vendredi 11 décembre pour l'équipe de nuit.**
- **le 12 décembre pour l'équipe 2.**
- **le 19 décembre pour l'équipe 1.**

DANGER GRAVE ET IMMINENT EN TÔLERIE

La CGT a, de nouveau, du poser un DGI en Tôlerie OA...le même que le 17 novembre ! Sur le poste des renforts pied milieu, vingt jours après que la direction ait pris l'engagement d'améliorer le stockage des pièces, rien, absolument rien n'a été fait.

Il faut toujours une barre à mine pour extraire les pièces de la rangée du bas !

Voilà pourquoi nous avons remis le même DGI !

Nous ne nous contenterons pas de belles paroles ...oubliées le lendemain ! Il faut maintenant que la direction réalise vraiment les modifications nécessaires. **Affaire à suivre...**

LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER DES BUS

Elle a annoncé sa volonté de « fusionner » les lignes de Dreux et Mantes-La-Ville. Ce qui revient à supprimer un bus. De plus elle veut supprimer plusieurs points de montées. Les horaires aussi risquent de changer ; au moins 10 minutes de plus le matin et combien l'après-midi et le soir ?

Pour nous il n'est pas question de passer notre temps libre dans les transports.

12 JOURS DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES : ATTENTION !

3 ans avant l'âge de départ en retraite, nous avons droit à 12 jours de congés supplémentaires par an... soit 36 jours sur trois ans !

Par contre, cela n'est pas automatique : il faut demander à bénéficier de ces congés supplémentaires.

Celui qui oublie de faire sa demande perd ces congés et il n'y a pas d'effet rétroactif !

Alors, n'oubliez pas de faire valoir vos droits à congés. Vous pouvez compter sur vos délégués CGT pour vous y aider !

AFFECTATION DE L'INTÉRESSEMENT (Flins+)

Depuis un certain temps, en décembre il faut donner le choix d'affectation des futures primes Flins+ de l'année suivante via le site BNP ou l'application smartphone.

Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ?

Il suffirait que l'affectation soit automatiquement mise sur le paiement à 100% des primes chaque année et que seules les personnes qui souhaitent investir dans différents autres choix, le fassent via la BNP.

Cela serait beaucoup plus simple pour tout le monde, mais le gouvernement et la direction ne le voit pas de la même manière et en plus de cela, cette année elle raccourcit le délai de choix d'affectation !

Pour rappel, vous avez jusqu'au 15 décembre 2020 pour faire votre choix.

Passé ce délai, les primes Flins+ de 2021 seront bloquées pendant 5 ans.

Voici le lien pour faire votre déclaration via internet :

<https://renault-interessementperformanceslocales.oak.bnpparibas.com>

Si vous n'avez pas reçu votre code secret et identifiant par courrier, vous pouvez aller sur ce lien et cliquer en bas sur : première connexion

Ensuite, vous inscrivez votre email pour recevoir un lien et changer votre mot de passe et ensuite faire votre choix d'affectation.

N'hésitez pas à contacter si besoin :

- **L'agence RH au 0172825688 ou 0176827507**
- **BNP Paribas au 0969320429**